

Lignes directrices :

- Ce formulaire de demande doit être rempli par l'organisation qui demande l'assistance technique du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez consulter la liste de contacts mise à jour des END ici : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être soumis sous forme de fichier Word contenant une signature numérique ou sous forme de fichier PDF signé et numérisé en combinaison avec un fichier Word non signé.
- Pour les demandes soumises par plusieurs pays, toutes les END des pays respectifs doivent signer des formulaires identiques avant la soumission officielle au CTCN.
- Les END ont la possibilité de soumettre des demandes au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND) pour le Fonds vert pour le climat (FVC) si elles ciblent le programme de préparation du FVC.

Pays demandeur	République du Mali
Titre de la demande	<p>Veuillez refléter l'objectif de l'assistance technique dans le titre (maximum 200 caractères)</p> <p>Renforcement de capacités de dix (10) ESCOs par la réalisation de projets pilotes d'économie d'énergie dans 100 bâtiments publics pour libérer 20 MW et accroître la desserte en électricité dans une économie circulaire respectueuse du climat</p> <p>L'objectif est de certifier et de doter dix (10) entreprises membres du REE-IGEM respectivement au protocole International en mesurage & vérification de la performance énergétique et en équipements & matériels d'audits énergétiques pour la mise en oeuvre de projets pilotes d'amélioration de l'efficacité énergétique libérant environ sur un parc de 100 bâtiments publics énergivores à Bamako.</p>
Entité Nationale Désignée (END)	<p>Nom de l'organisation : Agence Nationale de la Météorologie du Mali (Mali – Météo);</p> <p>Nom du Point focal : Sékou N'Faly SISSOKO;</p> <p>Position du Point focal: Cadre de la météo</p> <p>Email et adresse du Point focal : sekou_banfaly@yahoo.fr</p>
Demandeur de l'assistance technique CTCN	<p>Nom de l'organisation: Réseau des Expert (e)s de la promotion de l'Efficacité Energétique et de l'Intégration du Genre dans l'accès à l'Energie au Mali (REE-IGEM)/Association des ESCOs au Mali;</p> <p>Personne de contact : M. Bagui DIARRA.</p> <p>Position de la personne de contact : President;</p> <p>Email et adresse : Hamdallaye ACI 2000 Immeuble DOUCOURE, Av CHEICK ZAYED, Rue 395, Porte 174, 2ème étage, Tél. (+223) 66 97 94 60 / 74 94 54 23 / 20 29 05 45 ; BPE : 2698, kondjiry@gmail.com</p>

Objectif climat :

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Combinaison de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique

Portée géographique:

- Niveau communautaire
- Niveau Infranational
- Niveau national
- Niveau Multi-pays

Énoncé du problème lié au changement climatique (jusqu'à une page):

Cette section doit répondre à la question « Quel est le problème ? » Veuillez résumer le problème lié au changement climatique et/ou les impacts négatifs du changement climatique dans le pays que la demande vise à résoudre.

La situation énergétique du Mali se caractérise principalement :

- Du côté de l'offre, par un approvisionnement total en énergie primaire évalué en 2020 à 7 638 ktep et reparti pour **72% de biomasse, biocarburants et déchets, 26% de produits pétroliers totalement importés et 2% d'électricité**. Il faut aussi compter que cette part de l'électricité est dominée dans la production nationale par une proportion thermique atteignant près de 70% en 2023. Il en résulte une urgence climatique et une facture énergétique croissants et insoutenables en raison respectivement de :
 - la deforestation y compris la sécheresse avec ses vagues de chaleur et les émissions de gaz à effet de serre encourues ainsi que l'inefficacité des centrales hydroélectriques liées à la réduction des pluviométries;
 - et de la volatilité des prix du pétrole dont les produits sont totalement importés
- Du côté de la demande énergétique, par une consommation finale totale correspondante de 6 551 ktep, soit 10,7% de perte globale dans la fourniture d'énergie. **Cette consommation finale d'énergie est répartie entre les secteurs d'activités comme suit : commerce et services publics (65,5%), transports (20,9%), résidentiel (9,7%), industrie (2,7%)**. La demande d'énergie est ainsi dominée par le bâtiment (tertiaire ou résidentiel) pour 75,2%. Cette demande connaît une croissance régulière rapide de 15% par an dont 10% par an pour l'électricité, à cause principalement de :
 - la forte croissance démographique et de l'urbanisation dont les schémas directeurs et plans locaux existants sans mis à jour et peu appliqués;
 - la construction peu efficace des bâtiments ou sans normes minimales de performance;
 - l'utilisation des équipements électroménagers, électriques et électroniques énergivores ou sans étiquêtes;
 - et les changements climatiques induisant des pics de température atteignant 50,8°C en 2024

Plus concrètement, la demande de pointe d'électricité sur le réseau national d'électricité est de 409 MW en 2020 (contre 570 MW en 2023) avec une croissance moyenne de 30 MW par an sur les cinq dernières années. Tandis que, la crise énergétique mondiale dominée par la guerre russo-ukrainienne et la crise multidimensionnelle du Mali ont sévèrement limité les nouveaux investissements et l'approvisionnement onéreux en thermique pour l'assurance de l'offre d'électricité en particulier. Les conséquences directes sont une inadéquation permanente entre l'offre et la demande d'électricité se traduisant par des délestages profonds récurrents, la vie chère et les perturbations insoutenables des activités socioéconomiques légitimes de développement au détriment du bien-être des populations.

Dans ce contexte, la problématique pertinente à adresser rapidement et mettre à l'échelle les résolutions est la "Non-maîtrise de la demande d'électricité". Cela pour assurer la sécurité énergétique durable du pays en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et la consommation de bois-énergie; en améliorant l'accès à l'énergie au plus grand nombre de la population et en soutenant la transformation systémique de l'économie nationale et l'atteinte des ODD pour le bien-être durable de tous. En outre, l'inclusivité avec la Contribution Déterminée au niveau National révisée, devra être protégée.

Efforts passés et en cours pour résoudre le problème (jusqu'à une demi-page):

Cette section doit répondre à la question « Qu'est-ce qui a été fait ou est en train d'être fait pour résoudre le problème ? » Veuillez décrire les processus, projets ou initiatives passés et en cours mis en œuvre dans le pays ou la région pour résoudre le problème climatique tel que décrit ci-dessus..

Pour contribuer à maîtriser la demande d'énergie du pays et particulièrement d'électricité, les mesures suivantes sont déjà en place :

- une politique énergétique nationale (encours de révision) qui consacre un sous-secteur "Maîtrise et économie d'énergie" avec une stratégie nationale adoptée;
- une législation/réglementation nationale qui soutient la pénétration d'équipements d'énergies renouvelables et; la sensibilisation et la communication en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables dans la fourniture d'électricité par les concessionnaires;
- la création d'entreprises de services énergétiques (ou Energy Service Company – ESCO en anglais) et leur organisation en faitière pour la promotion de l'efficacité énergétique;
- l'évaluation du potentiel d'économie d'énergie primaire jusqu'en 2030 à 22 600 GWh, détaillé, comme suit : Éclairage : 26 %; Industries : 20 %; Bâtiments : 19,3 %; Transport : 13 %; Production électrique : 12 %; Appareils : 5 %; Distribution de l'électricité : 4,8%
- Les mesures préconisées : Ampoules économes en énergie et lampes solaires : ménages, bureaux et éclairage public ; Mélange de biocarburants dans le secteur des transports (5 % d'objectif de mélange de biodiesel) et amélioration de la gestion du trafic urbain ; Audits et mesures EE dans l'industrie ; Audits et mesures EE des bâtiments et construction de nouveaux bâtiments

écoénergétiques ; Production d'énergie renouvelable (hydroélectrique, solaire, biomasse, déchets, éolienne) ; Transport et distribution efficaces de l'énergie (N.B. : les pertes non techniques représentent 30 % des pertes totales) ; Appareils électroménagers économes en énergie : réfrigérateurs domestiques, climatiseurs, chaudières, machines à laver, etc.

- Le programme de réduction de la consommation d'électricité pour le Gouvernement Central et ses Entités à partir de 2022

Obstacles technologiques spécifiques (jusqu'à une page)¹

Cette section doit répondre aux questions « quels sont les obstacles technologiques qui entravent les efforts nationaux décrits ci-dessus » et « comment l'assistance technique du CTCN complètera-t-elle ces efforts? » En vous appuyant sur l'énoncé du problème et en prenant en considération les efforts existants décrits ci-dessus, veuillez décrire les obstacles technologiques spécifiques rencontrés par le demandeur pour identifier, évaluer ou déployer des technologies climatiques dans le but de résoudre l'énoncé du problème. Les obstacles décrits doivent s'inscrire dans le cadre de l'assistance technique demandée du CTCN (décrite dans la section ci-dessous).

Les obstacles techniques et ou technologiques qui entravent une mise en oeuvre efficace et à grande échelle les mesures ci-dessus sont principalement:

- Faibles capacités notamment techniques des ESCOs (formations, logiciels, matériels d'audits énergétiques et domotique maison) pour exploiter adéquatement les potentiels d'économie d'énergie en garantissant les économies d'énergie et toutes les autres économies financières, sociales et environnementales liées;
- Insuffisance de messages et supports appropriés de sensibilisation et de communication pour une large information et appropriation des populations et décideurs sur les mesures d'efficacité énergétique y compris d'adaptation aux vagues de chaleur;
- Faibles capacités des ESCOs pour le développement de projets d'énergies renouvelables d'autoproduction/autoconsommation durables (logiciels de conception & d'optimisation de systèmes solaires, laboratoire ou matériels de contrôle qualité des équipements & installations d'énergies renouvelables);
- Faibles capacités des ESCOs pour l'évaluation et la valorisation des émissions de gaz à effet de serre associées aux projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'énergie durable).

L'assistance technique du CTCN est sollicitée en faveur du REE-IGEM pour renforcer les capacités opérationnelles de 10 ESCOs grâce:

- aux formations et certifications en MVPEIP et audits énergétiques d'au moins deux personnes par ESCO;
- à la dotation en matériels d'audits énergétiques de marque fluke par ESCO;

¹ *"any equipment, techniques, practical knowledge and skills needed for reducing greenhouse gas emissions and adapting to climate change" (Special Report on Technology Transfer, IPCC, 2000)*

- à la dotation en matériels de contrôle qualité par ESCO des équipements solaires PV de marque SEAWARD;
- à la dotation en logiciel XENDEE et en logiciel SAGE de GHGMI y compris formations, etc.

A la suite de l'acquisition par les ESCOs de ces formations et dotations dans le cadre de l'assistance technique du CTCN, le REE-IGEM mobilisera les ESCOs bénéficiaires en partenariat avec le Gouvernement pour réaliser des actions d'amélioration de la performance énergétique y compris de projets pilotes dans 100 bâtiments publics identifiés dans le cadre du programme de réduction de la consommation d'électricité. En effet, ledit programme a identifié 106 bâtiments des plus énergivores totalisant une consommation d'électricité de près de 351 GWh par an pour environ 21 milliards de FCFA par an de dépenses. Six de ce lot de bâtiment font actuellement l'objet d'un appel d'offres dans le cadre du projet PASEM finance par la Banque Mondiale. L'assistance CTCN pourra permettre au REE-IGEM de développer un partenariat avec le projet PASEM en vue de capitaliser et ou de mettre à l'échelle certaines actions.

Secteurs:

Veillez indiquer les principaux secteurs concernés par la demande :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Zones côtières | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> Santé humaine | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme |
| <input type="checkbox"/> Marine et pêche | <input type="checkbox"/> Eau | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input checked="" type="checkbox"/> Fixation du carbone |
| <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input type="checkbox"/> Forestière | <input type="checkbox"/> Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> Energie renouvelable |
| <input type="checkbox"/> Transport | <input type="checkbox"/> Gestion de déchets | | |

Veillez ajouter d'autres secteurs pertinents :

Outils et approches intersectoriels :

Veillez indiquer les principaux outils et approches intersectoriels

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Communication et sensibilisation | <input checked="" type="checkbox"/> Économie et prise de décision financière | <input checked="" type="checkbox"/> Gouvernance et planification | <input type="checkbox"/> Basé sur la communauté |
| <input type="checkbox"/> Réduction des risques de catastrophe | <input type="checkbox"/> Écosystèmes et biodiversité | <input checked="" type="checkbox"/> Genre | |

Assistance technique demandée (jusqu'à une page) :

Sur la base de l'énoncé du problème, des efforts passés/en cours et des obstacles technologiques, veuillez décrire l'assistance technique demandée. L'assistance technique doit clairement contribuer à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique tel que décrit dans l'énoncé du problème et contribuer à surmonter les obstacles technologiques spécifiques.

Dans un cadre clairement défini, la description de l'assistance technique doit être structurée comme suit :

- **Objectif général**
- **Groupes d'activités prévus à réaliser par l'assistance technique**
- **Produits prévus à livrer par l'assistance technique.**

Veuillez noter que le CTCN facilite l'assistance technique et n'est pas un mécanisme de financement de projets.

Objectif général :

Le projet soumis à la demande d'assistance du CTCN vise à produire des impacts positifs à la fois dans l'accès à l'énergie, dans la transformation structurelle de l'économie, dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et dans l'action climatique (atténuation et adaptation).

A cet effet, de l'accès à l'énergie : les économies d'énergie attendues peuvent être redistribuées directement par le fournisseur d'énergie pour accroître la desserte et les investissements correspondants du côté de l'offre notamment dans la production thermique sont réalloués dans la transition énergétique pour de nouvelles solutions d'accès ou dans la performance de l'existant.

De la transformation structurelle de l'économie nationale : la mise en œuvre des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique par les ESCOs va induire un changement des modes de consommation ou d'utilisation de l'énergie dans les produits et services grâce à des systèmes énergétiques durables réalisés au niveau des secteurs socioéconomiques de développement contribuant à accélérer et accroître le bien-être des populations. Aussi, au regard du prix moyen élevé de l'électricité (0.15euros/kWh), les économies d'énergie induisent chez les consommateurs des économies financières importantes pour le refinancement d'activités additionnelles de développement ou de bien-être avec un effet catalyseur d'une économie circulaire.

De l'atteinte des ODD : Le rôle moteur de l'énergie dans les secteurs socioéconomiques de développement est établi avec des Nexus avérés qui conditionnent la réalisation attendue des ODD notamment prioritaires pour le pays. Les mesures d'efficacité énergétique permettent ainsi de protéger ce rôle moteur de l'énergie et de rendre son utilisation plus rationnelle et pertinente dans chaque secteur d'activités, contribuant à accélérer leur croissance avec des valeurs ajoutées concrètes pour la réalisation des ODD dans le pays.

De l'action climatique : la part des hydrocarbures dans la production d'électricité au Mali est de 67% avec un facteur d'émission calculé de 595gCO₂/kWh pour un potentiel d'économie de 11,7 TWh évalué sur la période 2022-20240 (Cf AFREC 2024), soit le 4^{ème} potentiel le plus important dans la région de la CEDEAO. En Plus, les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique son

essentielles au Mali pour la durabilité de la mobilité notamment urbaine et la cuisson. Il existe donc dans le pays en faveur des ESCOs un potentiel important exploitable dans la décarbonation ou l'atténuation des effets du changement climatique. A cet effet, les ESCOs développeront aussi des actions qui renforceront la résilience ou l'adaptation aux effets du changement climatique :

- du gouvernement en matière de modèles économiques durables et de partenariats pour l'accélération de la pénétration de systèmes énergétiques innovants durables ;
- des consommateurs par un changement profond des modes de consommation des biens et services basé sur la promotion d'une économie circulaire durable.

Groupes d'activités prévus :

Le renforcement de capacités sollicité en faveur du REE-IGEM permettra à ses ESCOs membres, comme activités, de :

- Réaliser un audit énergétique préliminaire dans les 106 bâtiments publics les plus énergivores identifiés dans le programme gouvernemental de réduction de la facture d'électricité. Pour rappel, ces bâtiments ont une consommation annuelle cumulée d'environ 250 GWh pour 21 milliards de FCFA ;
- Installer en pilotes 50 à 100 wattmètres et enregistreurs de données type FU2200A sur certains équipements ou installations énergivores avec l'option de gestion intelligente dans certains de ces bâtiments énergivores ;
- Concevoir, contrôler la qualité des équipements, installer et optimiser en pilote un micro-réseau de 50 kWc dans un de ces bâtiments énergivores ;
- Instaurer un système de comptabilité énergétique par site de bâtiments énergivores qui inclura le développement d'une équipe locale compétente de gestion de l'énergie ;
- Instaurer un système d'inventaire des émissions de GES évitées ;
- Réaliser un bilan global des activités.

Produits prévus à livrer par l'assistance technique :

Les produits ou livrables attendus de la mise en œuvre des activités des ESCOs dans le cadre de leur renforcement de capacités grâce à l'assistance CTCN sont :

- Une économie d'énergie globale pour le Gouvernement, correspondant à un minimum de 20% de la consommation totale de 250 GWh des 106 bâtiments publics énergivores, engendrant une économie financière directe sur les factures d'électricité d'au moins 4,2 milliards FCFA ;
- Une économie en investissement pour le Gouvernement de 14,7 milliards de FCFA dans les moyens de production d'électricité correspondante, lorsqu'il faut investir 1,5 millions d'Euros pour un (1) Mégawatt thermique à fioul, sans inclure la facture d'importation de l'Etat liée à la quantité d'hydrocarbures consommée ;
- Une économie minimum en carburant pour EDM-SA de 12 millions de litres par an pour la production d'électricité correspondante ;
- Alternativement par redistribution des économies d'énergie, le Gouvernement et EDM-SA peuvent accroître l'accès pour 25 000 nouveaux ménages avec une consommation individuelle annuelle d'électricité de 2 000 kWh ;
- Une émission évitée de gaz à Effet de Serre de près de 100 000 teqCO₂, lorsque 1 kWh produit émet 595gCO₂;

- Au moins 100 nouveaux emplois créés liés à l'équipe locale de gestion de l'énergie in situ (pouvant inclure une réaffectation du personnel existant avec des avantages induits) ;
- Un modèle d'affaire adapté de gestion ou de maîtrise de la consommation d'énergie et d'électricité en particulier est développé pour une mise à l'échelle dans le pays en catalysant tous les indicateurs socio-économiques de développement.

Délai prévu :

Veillez indiquer la durée prévue de l'assistance technique demandée. Veuillez noter que l'assistance technique du CTCN est limitée à une durée maximale de 12 mois.

La durée totale de l'assistance technique est de 12 mois maximum.

Bénéfices attendus de l'assistance technique en matière de genre et autres avantages connexes :

Veillez décrire les activités ayant des liens avec le genre ainsi que les avantages attendus en termes de genre et autres (par exemple, en termes de biodiversité, économiques, sociaux, culturels, etc.) qui sont susceptibles d'être générés grâce à l'assistance technique.

Pour plus d'informations, vous trouverez des directives sur le site Web du CTCN ici :
<https://www.ctc-n.org/technologies/ctcn-gender-mainstreaming-tool-response-plan-development>

Des informations complémentaires sur le genre sont disponibles sur le site Web du CTCN ici :
<https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>

La mise en oeuvre conforme des activités attendues de l'assistance technique en faveur des ESCOs du REE-IGEM pourra contribuer à accroître l'intégration du genre grâce aux activités additionnelles suivantes :

1. **Sensibiliser le personnel des bâtiments publics cibles sur le Genre :** les femmes sont les principales concernées dans l'utilisation des équipements ou installations énergétiques énergivores comme le froid (réfrigération, congélation, climatisation, ventilation), le chaud (plaque électrique, cafetière électrique, microondes), audiovisuel (télévision). Il est donc important qu'elles s'approprient les bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
2. **Recueillir des données ventilées par genre sur l'utilisation de l'énergie (électricité en particulier) dans les bâtiments cibles de l'assistance technique.** Cela peut inclure les bureaux, les équipements électriques, les consommations d'énergie y compris les utilisations en dehors des heures normales d'occupation des bâtiments ;
3. **Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre que les équipes locales de gestion de l'énergie peuvent utiliser dans le développement de leurs activités régulières :** cela permettra aux équipes locales de gestion de l'énergie de soutenir inclusivement l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques dans les bâtiments respectifs concernés. L'existence de points focaux genre dans les différents ministères de tutelles des bâtiments cibles constitue une opportunité de promotion ;
4. **Inclure la dimension de Genre dans les annonces de recrutement et les termes de référence pour le personnel devant composer les équipes locales de gestion de l'énergie**

dans les bâtiments public cibles : Par exemple avec la mention « candidature féminine encouragée ou un atout » ;

5. **Adopter une boîte à outils d'évaluation des équipes locales de gestion de l'énergie par le reste du personnel des bâtiments respectifs cibles :** Cela permet implicitement une évaluation de genre dans l'accès aux services énergétiques via les équipes locales de gestion de l'énergie
6. **Créer un programme de stage au sein des équipes locales de gestion de l'énergie pour les femmes poursuivant des études en STEM :** sous l'égide des instances dirigeantes des différents bâtiments cibles, les équipes locales de gestion de l'énergie, peuvent susciter des partenariats de collaboration avec les universités et grandes écoles comme l'USTTB, l'ENI-ABT, etc.

Principales parties prenantes :

Veillez énumérer les parties prenantes qui seront impliquées dans la mise en œuvre de l'assistance technique demandée au CTCN et décrire leur rôle pendant la mise en œuvre (par exemple, agences gouvernementales et ministères, institutions universitaires et universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile, etc.).

Ministère de l'Energie et de l'Eau : prépare et met en oeuvre la politique nationale en matière de recherche, d'exploitation et de valorisation des ressources énergétiques et hydrauliques. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes, entre autres, pour la mise en valeur des ressources énergétiques et la réalisation des infrastructures y afférentes : le suivi et le contrôle de la production, du transport et de la distribution de l'énergie ; le renforcement du réseau électrique et de la desserte nationale en énergie ; le développement des énergies conventionnelles, nouvelles ou renouvelables; la maîtrise et l'économie d'énergie,..

Direction Nationale de l'Energie : structure technique centrale du Ministère de l'Energie et de l'Eau, chargée de la définition des éléments de la Politique Énergétique Nationale, du suivi de la mise en œuvre conforme de celle-ci et de la coordination nationale des acteurs du secteur. Elle est représentée sur le territoire national par une Direction régionale dans le District de Bamako et dans chacune des huit régions du pays.

Agence des Énergies Renouvelables : structure nationalisée personnalisée sous la tutelle du Ministère de l'Energie et de l'Eau avec la mission de promouvoir l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables, en ayant particulièrement la charge entre autres :

- de procéder aux tests, au contrôle de qualité et la labellisation des équipements d'énergies renouvelables au profit des promoteurs ;
- de mener des études et de suivre la mise en œuvre des programmes et projets d'énergies renouvelables au profit des intervenants du secteur;
- de contribuer à l'information et à la sensibilisation des promoteurs et des utilisateurs d'équipements d'énergies renouvelables;
- de participer aux actions de coopération internationale dans le domaine des énergies renouvelables.

AMANORM (Agence Malienne de normalisation et de Promotion de la Qualité) : structure personnalisée chargée de la normalisation au plan national sous l'égide du Ministère de l'Industrie et du Commerce, avec pour mission entre autres:

- accompagner les entreprises à la certification de leur système de production et de leurs produits ;

- informer, assister et conseiller les entreprises et les laboratoires en matière de normalisation, d'assurance qualité, de management qualité et outils qualité, de certification et d'accréditation ;

EDM-SA (Energie Du Mali – SA) : Société nationale d'électricité au capital 100% détenu par l'État malien avec une convention de concession couvrant à la fois les segments de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité sur un périmètre de 99 localités sur le territoire national incluant le District de Bamako et périphéries, les capitales régionales et d'autres grandes villes de l'intérieur du pays.

DGABE (Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État) : structure nationale ayant pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des éléments de la politique de l'État en matière de gestion du patrimoine bâti et du patrimoine mobilier corporel et incorporel de l'État.

AEDD (Agence de l'Environnement et du Développement Durable) : Aussi, Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert Climat. Sa mission est d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement et de veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques. A cet effet, elle est chargée entre autres :

- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement, la lutte contre la désertification, les changements climatiques et le développement durable à travers l'élaboration des modules, des supports d'information, d'éducation et de communication, les sessions de formation, d'information et de sensibilisation;
- suivre les mécanismes financiers et la mobilisation des financements concernant la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, les changements climatiques et le développement durable.

UFG/MEE (Unité Focale de Genre/Ministère de l'Energie et de l'Eau) : Elle est créée au sein du Ministère de l'Energie et de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre nationale de la Politique Régionale d'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Energie de la CEDEAO. Ses missions sont principalement de collecter des données et de réaliser des analyses plus détaillées de genre sur les activités de mise en œuvre des missions du Ministère de l'Energie et de l'Eau. Cela implique, tout au moins, des données ventilées par genre sur les entrepreneurs / fournisseurs d'énergie, les clients et les bénéficiaires du programme. Il faudrait aussi inclure des informations sur les causes profondes des écarts et l'analyse des impacts observés, s'il y a des effets de bien-être et d'efficacité spécifiques au genre, et dans quelle mesure, si toutes les actions modifient la dynamique relationnelle entre les hommes et les femmes.

OAM (Ordre des Architectes du Mali) : organisation professionnelle des architectes ayant pour missions d'assurer la sauvegarde des principes et traditions de moralité, de dignité, de probité qui font l'honneur de la profession d'architecte et de veiller au respect par ses membres des lois, règlements et usages qui régissent l'exercice de la profession.

FENEM (Fédération Malienne de l'Électricité, Énergies, Energies Renouvelables et Nouvelles) : organisation faitière des entreprises et organismes privés qui a pour objet d'assurer leur promotion en contribuant au développement du secteur de l'énergie au Mali. Le REE-IGEM est membre de la FENEM.

Parties prenantes	Rôle d'appui à la mise en œuvre de l'assistance technique
Entité Nationale Désignée (END):	Veille à la conformité de la requête d'assistance technique aux critères d'éligibilité du CTCN.

Agence Nationale de la Météorologie du Mali (Mali – Météo);	Assure le leadership au plan national de l'ancrage de la mission d'assistance technique CTCN pour faciliter l'information et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes pertinentes en vue de renforcer l'efficacité des procédures et décisions administratives pour la mise en oeuvre appropriée des activités de l'assistance technique.
Demande de candidature (REE-IGEM)	Assure le leadership de la définition, la mise en oeuvre, la coordination, l'évaluation des résultats et impacts de l'ensemble des activités de la mission d'assistance technique CTCN ainsi que la constitution et la dissemination de la base de données afférente.
Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)	Assure la tutelle institutionnelle pour la réalisation conforme des activités de l'assistance technique
Direction Nationale de l'Energie (DNE)	Sous la tutelle du Ministère de l'Energie et de l'Eau, elle assure le portage technique des activités d'assistance grâce à un point focal ou à une de ses divisions opérationnelles désigné à cet effet, et la mobilisation et coordination des autres parties prenantes pour une mise en oeuvre inclusive et participative des activités de l'assistance technique
Agence des Energies Renouvelables du Mali (AER-Mali)	Participe aux activités de tests du matériel SEAWARD pour le contrôle qualité des équipements et la réalisation de micro-réseau d'énergie solaire ; et ensuite, émet son avis technique avec un narratif associé.
Agence Malienne de Normalisation et de promotion de la qualité (AMANORM)	Aide/facilite la vérification de la conformité des réalisations d'audit énergétique et de micro-réseau solaire aux normes en vigueur dans le pays en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ; et ensuite, émet son avis technique dans la perspective d'une certification des méthodes des réalisations.
Energie Du Mali SA (EDM-SA)	Aide/facilite la disponibilité de l'historique des informations et données clientèles (contrats de souscription ; structure de tarification ; impayés, etc.) et de consommation (base de données informatiques ou duplicata de factures sur une période de référence).
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE)	Pour la mise en oeuvre des activités de l'assistance technique, Facilite la désignation et la mobilisation d'un point focal pour chacun des 106 bâtiments publics cibles afin de soutenir la mise en oeuvre conforme des activités respectives.
Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)	L'avis technique de l'AEDD sera requis sur les résultats de l'inventaire, de l'évaluation, de la comptabilisation et des mesures de valorisation des réductions d'émission de gaz à effet de serre liées aux activités de l'assistance technique.
Unité Focale Genre du Ministère de l'Energie et de	L'avis technique de l'UFG sera requis sur les résultats obtenus de la mise en oeuvre des activités de la mission de l'assistance

l'Eau (UFG/MEE)	technique en matière d'intégration du genre conformément aux exigences régionales de la CEDEAO.
Ordre des architectes du Mali (OAM)	Pour la mise en œuvre des activités de l'assistance technique, l'avis technique de l'OAM sera requis sur les résultats de l'évaluation de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments en référence à la DIRECTIVE N° 05/20207CM/UEMOA.
Fédération Malienne de l'Electricité, Energies Renouvelables et Nouvelles (FENEM)	Pour la mise en œuvre des activités de l'assistance technique, les résultats pilotes définitifs seront disséminés comme conférences pour appropriation et mise à l'échelle au sein de l'ensemble des membres et du REE-IGEM et de la FENEM qui assure le leadership de la mise en œuvre en interne

Alignement sur les priorités nationales (jusqu'à 2000 caractères, espaces compris) :

Veuillez décrire comment l'assistance technique est cohérente avec les priorités climatiques nationales telles que : la contribution déterminée au niveau national, les plans nationaux de développement, les plans de réduction de la pauvreté, les évaluations des besoins technologiques, les stratégies de développement à faibles émissions, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les plans d'action technologique, les plans nationaux d'adaptation, les stratégies et plans sectoriels, etc.

La demande de l'assistance technique CTCN s'intègre pleinement avec cohérence dans le principal document national de référence en matière de développement global durable du pays, en occurrence le « **Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023)** », conformément à son :

- **Axe stratégique 3 portant sur la " Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie "** grace au développement in situ auprès des bâtiments cibles des techniques et technologies innovantes pour une énergie durable dont l'utilisation rencontre avec pertinence les besoins énergétiques des utilisateurs et contribue à générer des économies financières en interne sur les factures d'énergie pouvant être réutilisées dans le développement d'autres activités qui renforcent les performances des institutions ou services logés dans les bâtiments concernés;
- **Axe stratégique 4 portant sur la " Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique "** grace au développement in situ auprès des bâtiments cibles des techniques et technologies innovantes pour une énergie durable dont l'utilisation encourage l'exploitation sur place de ressources énergétiques disponibles en particulier renouvelables et engendre très peu d'émission de gaz nocifs ou polluants directement ou indirectement pour l'environnement immédiat et global. Aussi, les solutions attendues sur l'enveloppe du bâtiment, l'optimisation de la ventilation/climatization, de l'éclairage, etc., contribueront à renforcer les capacités d'adaptation des utilisateurs aux pics réguliers de canicule pour un Meilleur confort thermique des occupants et une meilleure tenue thermique des appareils et équipements électroniques, électriques et électroménagers.

En outre, au plan sectoriel, la demande de l'assistance technique CTCN demeure conforme aux priorités nationales consignées dans d'autres documents cadres nationaux comme :

- **Contribution Déterminée au niveau National révisée (CDN-Mai révisée) :** en contribuant à la réalisation de l'axe N°1 de la stratégie nationale de mise en œuvre portant sur le « développement de portefeuille de projets » dans ses quatre domaines d'intervention qui sont avec des ambitions respectives de réduction : énergie (31%), agriculture (25%), forêts et changement d'affectation des terres (39%) et déchets (31%). L'évaluation du marché carbone attendu dans le déploiement des solutions innovantes d'énergie durable y compris d'efficacité énergétique pour le compte de l'assistance technique CTCN, sera capitalisée pour servir de référence dans la mise à l'échelle de projets similaires dans le pays ;
- **Politique énergétique nationale (PEN) :** en contribuant à la fois aux quatre (4) des six (6) sous-secteurs du secteur de l'énergie qui sont : hydrocarbures ; électricité ; énergies renouvelables et Maîtrise et économie d'énergie. Cela, en référence respectivement aux objectifs suivants : a) "Sécuriser l'approvisionnement du pays en hydrocarbures" en contribuant à la part de réduction thermique dans la production d'électricité nationale en particulier d'EDM-SA ; b) "Maîtriser la demande d'énergie électrique" en rationalisant les consommations d'énergie; c) "Promouvoir une large utilisation des technologies et équipements d'Énergie Renouvelable (ENR) pour accroître la part des ENR dans la production nationale d'électricité" en introduisant des systèmes solaires autonomes, de micro-réseaux solaires ou ressources énergétiques distribuées (RED) ; d) "Promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique" en réalisant des activités de mesure et de vérification de la performance énergétique ainsi que des audits énergétiques partiels ou globaux;
- **Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) :** en soutenant l'axe stratégique portant sur la « « prévention de toute nouvelle dégradation de ressources » grâce à l'intensification de solutions innovantes d'énergie durable y compris d'efficacité énergétique qui contribuent à réduire les émissions de gaz polluants liés d'une part à la consommation de réfrigérant dans le fonctionnement des systèmes de refroidissement (climatisation/réfrigération/congélation), et d'autre part à la consommation d'hydrocarbures dans la production d'électricité qui alimente l'ensemble des infrastructures des bâtiments cibles ;
- **Politique nationale sur les changements climatiques (PNCC) :** en contribuant aux orientations politiques N°5 et N°3 portant respectivement sur la promotion de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et sur le renforcement des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques grâce au déploiement de solutions innovantes d'énergie durable y compris d'efficacité énergétique qui assurent l'alimentation permanente en électricité des bâtiments cibles, améliorent les confort thermique et visuel en permanence et réduisent les émissions de gaz nocifs et ou polluants associées pour l'air, l'eau, la couche d'ozone et le réchauffement planétaire ;
- **Politique nationale de la qualité (PNQ) :** en soutenant la mise en œuvre de l'axe d'intervention portant « mise en conformité des produits et services avec les exigences des marchés national, régional et international" grâce au respect des normes en vigueur dans le déploiement attendu des systèmes solaires photovoltaïques, de gestion de l'énergie, de bâtiments efficaces et d'utilisation rationnelle d'équipements électroniques, électriques et électroménagers;
- **Politique Nationale Genre (PNG) :** en contribuant au développement de l'orientation stratégique port « Développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à

affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation" grâce à une amélioration de la participation des femmes et une réduction des inégalités de sexe dans les activités de dépoliement des solutions innovantes pour une énergie durable y compris l'efficacité énergétique dans l'exploitation durable des bâtiments cibles;

- **Stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables : en contribuant à l'orientation stratégique visant à « Assurer une offre durable, de qualité et à moindre coût des services d'énergies nouvelles et renouvelables (ENR) par le secteur privé local" grâce au micro-réseau solaire PV à installer par les ESCO;**
- **Stratégie de communication dans le domaine du changement climatique & des forêts au Mali:** en contribuant à l'axe stratégique prioritaire N°4 "Informer et organiser les populations du Mali autour de l'importance de planter, d'entretenir, de gérer et de protéger les ressources forestières, en mettant l'accent sur un changement de comportement, avec comme objectif d'inverser la tendance à la deforestation", grâce aux mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment pour un meilleur confort thermique intérieur par le reboisement domestique notamment avec des arbres fruitiers pour contribuer à la protection des façades extérieures des murs et des ouvertures de l'enveloppe des bâtiments contre le rayonnement solaire direct et diminuer les apports de chaleur par convection ou infiltration dans les bâtiments, permettant in fine d'améliorer le confort thermique et de réduire la consommation d'énergie. En outre, ce reboisement domestique contribuerait à améliorer les infiltrations d'eau souterraine pour une protection renforcée de l'écosystème;
- **Stratégie de développement de la maîtrise de l'énergie au Mali : en contribuant à l'axe stratégique prioritaire N°1 portant sur la demande d'énergie dans le « Bâtiment résidentiel et tertiaire » avec des objectifs suivants :** i) Reporter, voire réduire les investissements publics dans le parc de production électrique ; ii) Alléger la facture énergétique nationale en réduisant la consommation d'énergie primaire pour la production d'électricité ; iii) Alléger la pression sur le budget des ménages et contribuer à la lutte contre la pauvreté ; iv) Améliorer la compétitivité et la viabilité des activités économiques dans le pays ; v) Enfin, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et par conséquent lutter contre les changements climatiques;
- **Plan d'Action National d'Energies Renouvelables (PANER) du Mali:** en contribuant à l'objectif 4.2 portant sur "les énergies renouvelables hors réseau", grâce au micro-solaire et éventuellement des films solaires;
- **Plan d'Action National d'Efficacité Énergétique (PANEE) du Mali:** en contribuant aux objectifs : " i) éclairage efficace; ii) distribution d'électricité à haute performance; iii) normes et étiquettes; et iv) efficacité énergétique dans les bâtiments", grâce aux audits énergétiques; à la mise en oeuvre des actions d'amélioration de la performance énergétique; au mesurage et vérification de la performance énergétique, etc.
- **Plan d'action national pour la mise en oeuvre de la politique regionale d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie au Mali:** en contribuant à la fois à l'ensemble des objectifs qui sont : i) Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société ; ii) Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en terme de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment

les hommes et les femmes dans la région ; iii) Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision ; iv) Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé ; v) Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4...

<p>Document de référence (veuillez inclure la date du document)</p>	<p>Extrait (veuillez inclure le chapitre, le numéro de page, etc.).</p>
<p>Contribution Déterminée au niveau National (CDN)</p> <p>CDN-Mali (révisée en 2021)</p>	<p>Un alignement direct et une contribution à la mise en œuvre des CDN sont requis pour toutes les assistances techniques du CTCN. Veuillez inclure une référence directe au document INDC/NDC (chapitre, numéro de page, etc.). Pages 11, 26, 27, 28, 36, 37, 38, 39</p> <p>La présente demande pour l'assistance technique CTCN est pleinement alignée avec la mise en oeuvre de la CDN par le Gouvernement du Mali, en son chapitre 6, sous-chapitre 6.1, pages 73 et 74, portant sur le premier des trois axes de mise en oeuvre, à savoir "développement de portefeuille de projets" pour accroître l'accessibilité à un large portefeuille de projets à impact climatique avéré. La présente demande pour l'assistance technique CTCN va contribuer à promouvoir une expertise locale à la fois aux niveaux des secteurs privé (via les ESCO) et public (via les responsables de patrimoine) pour le développement à l'échelle de projets à impact climatique avéré facilitant leur financement initial et postérieurement leur durabilité et leur diversification grâce au marché carbone et d'autres retombées socioéconomiques liées.</p>
<p>Evaluation des besoins technologiques</p>	<p>Les besoins technologiques indiqués dans la présente demande pour l'assistance technique CTCN, en faveur d'un renforcement de capacités et de mise à l'échelle des ESCO pour l'efficacité énergétique et la maîtrise de la consommation d'électricité dans les bâtiments publics énergivores, ne sont pas principalement inclus dans l'évaluation de besoins technologique de la CDN (chapitre 6, sous-chapitre 6.2, page , pages 75, 76), en dehors du solaire photovoltaïque, du biocarburant, des foyers améliorés et du reboisement. Toutefois, la mise en oeuvre de la CDN (1ère generation 2015 – 2019) au Mali a inclus des technologies de réduction de gaz à effet de serre à la source grâce à des solutions d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'électricité.</p> <p>La présente demande pour l'assistance technique CTCN contribuera à intensifier la pénétration de ces technologies d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'électricité y compris d'évaluation de rejets de gaz à effet serre associés.</p>

Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA)	Les besoins d'adaptation aux changements climatiques indiqués dans le PANA pour les secteurs de l'énergie et des infrastructures au chapitre 3, pages 34 à 39, sont cohérents et pertinents pour les technologies qui seront promues grâce à la présente demande pour l'assistance technique CTCN qui permettra in fine de contribuer au renforcement de la résilience face aux perturbations de l'hydroélectricité (côté de l'offre d'énergie) et aux canicules (côté de la demande d'énergie)
Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale	
Ajoutez-en d'autres ici si cela est pertinent	

Développement de la demande (jusqu'à 2000 caractères espaces compris) :

Veillez décrire comment la demande a été élaborée au niveau national et le processus utilisé par l'END pour approuver la demande avant de la soumettre (qui a initié le processus, qui étaient les parties prenantes impliquées et quels étaient leurs rôles ?) et décrire toutes les consultations ou autres réunions qui ont eu lieu pour élaborer et sélectionner cette demande, etc.

Le REE-IGEM est totalement autonome et ouvert aux seuls acteurs nationaux du secteur privé ou des Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales intervenant dans « l'efficacité énergétique » et ou « l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie » au Mali.

Il dispose d'un bureau exécutif composé de 24 membres dont 17 en qualité de personne morale avec une proportion de 33% de femmes.

Ainsi, le REE-IGEM oeuvre à la promotion des audits énergétiques, de la comptabilité énergétique, de la formation des hommes et des femmes ou des chargé(e)s d'économies d'énergie, des contrats de performance énergétique, des projets ou programmes d'efficacité énergétique, des entreprises de services éco-énergétiques, et de la maîtrise de l'énergie dans tous les secteurs d'activités économiques et sociales au Mali; du Genre dans l'accès à l'énergie et dans le développement des activités productives notamment dans le secteur primaire, en soutenant la pénétration des évaluations de genre notamment dans les projets ou programmes.

Le REE-IGEM a adhéré respectivement en 2023 à la FENEM (Fédération malienne de l'Electricité, énergie, énergies renouvelables et Nouvelles, <https://fenem.net/>) et en 2024 au "The Global ESCO Network, <https://globalesconetwork.unepccc.org/>"

Face à d'importantes barrières chroniques avérées principalement réglementaires et de capacités techniques nationales en matière d'efficacité énergétique et d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, le bureau exécutif du REE-IGEM a élaboré un document de requête de

financement portant sur l'équipement et le renforcement de capacités techniques de dix (10) ESCO membres pour libérer à l'horizon 2030 au minimum 200 MW et introduire 100 MWc d'énergie solaire photovoltaïque. L'engagement du REE-IGEM avec cette approche est de contribuer efficacement à la construction d'un cadre réglementaire et d'une expertise nationale dans le pays grâce au secteur privé essentiellement pour promouvoir les ESCO et créer des économies d'échelle qui confortent la croissance d'une économie nationale circulaire et transforment durablement la vie des populations.

Pour ce faire, le document de la requête a été validé en interne et soumis ensuite à la FENEM et au "the Global ESCO network" pour aider à la mobilisation de partenaires pertinents financiers ou d'assistance technique. Dans cette perspective, la FENEM a, à cette date, soumise la requête à la représentation de la BOAD au Mali en Février 2024 et le "the Global ESCO network" a partagé la requête entre ses membres et indiqué des pistes supplémentaires d'appui au REE-IGEM en particulier le CTCN.

Le Président du REE-IGEM, en accord avec le bureau exécutif, a initié des prises de contact par email et en présentiel auprès du point focal et l'entité nationale désignée.

Ensuite, le document de la présente requête de demande pour l'assistance technique CTCN a été élaboré et soumis à l'END sous l'égide du bureau exécutif du REE-IGEM. L'évaluation de la requête par l'END est faite conformément aux procédures requises.

Toutes les démarches de suivi de la requête, sous l'égide du bureau exécutif du REE-IGEM auprès de l'END seront partagées pour information à la FENEM et au "the Global ESCO network".


Documents de référence et autres informations pertinentes pour la demande :

- Veuillez énumérer tous les documents pertinents qui aideront le CTCN à analyser le contexte de la demande et les priorités nationales. Veuillez noter que tous les documents énumérés/fournis doivent être mentionnés dans la présente demande dans la ou les sections correspondantes et que leurs liens avec la demande doivent être clairement indiqués. Pour chaque document, veuillez fournir des liens Internet (si disponibles) ou les joindre au formulaire de soumission. Veuillez ajouter toute autre information pertinente si nécessaire.
- Veuillez indiquer si cette demande a été élaborée avec le soutien de l'incubateur de demandes du CTCN.


La liste de documents suivants permet de comprendre davantage le contexte de la présente requête pour l'assistance technique CTCN et son alignement sur les priorités nationales :

1. **Politique Énergétique Nationale** : adoptée en 2006 et en cours de révision en 2024, comme l'unique cadre national de référence en matière de développement du secteur de l'énergie au Mali. Il


est structuré autour de six (6) sous-secteurs : énergies traditionnelles ; hydrocarbures ; électricité ; énergies renouvelables y compris bioénergie ; **maîtrise et économie d'énergie** ; énergie nucléaire (voir :

 Politique_energetique_nationale.zip)


2. **Contribution Déterminée au niveau National** : révisée en 2021 pour sa seconde génération, elle constitue le document national de référence des ambitions et engagements climatiques du Mali. Sa mise en œuvre conditionne un portefeuille de projets aux impacts climatiques avérés autant de résilience que de décarbonation. Toutes choses exigeant des compétences de porteurs de projets pour l'évaluation des impacts climatiques des projets en particulier d'inventaire, de comptabilisation, de valorisation, etc. La présente demande pour l'assistance technique CTCN se veut une opportunité de mise à l'échelle de compétences techniques de porteurs de projets en particulier

 privés (voir : CDN-MALI REVISEE 2021.zip)


3. **Stratégie nationale de maîtrise et d'économie d'énergie** : adoptée 2010 et en cours de révision en 2024, précise les orientations stratégiques nationales d'intervention avec lesquelles la présente requête reste totalement alignée, comme par exemple dans le domaine de la consommation d'énergie dans le bâtiment ; les solutions autonomes in situ d'énergies renouvelables, etc. (voir :

 Mali - Stratégie de développement de maîtrise de l'énergie.zip)


4. **Stratégie nationale de développement des énergies renouvelables** : adoptée en 2006 et en cours de révision en 2024, elle soutient la promotion de technologies d'énergies renouvelables auxquelles les solutions présentées dans la présente requête pour l'assistance technique CTCN sont pleinement conformes et adaptées (voir :

 Stratégie nationale ENR_Mali.zip)


5. **Plan d'Action National Efficacité Énergétique** : adopté en 2015, fixe les objectifs d'efficacité énergétique et les mesures pour les réaliser auxquels la présente requête dans son ensemble reste

conforme (voir :  PANEE-Mali.zip)

6. **Plan d'Action National Énergies Renouvelables : adopté en 2015**, fixe les objectifs en matière d'énergies renouvelables et les mesures pour les réaliser auxquels la présente requête dans son


ensemble reste conforme (voir :  PANER-Mali.zip)

7. **Plan d'Action National Intégration du Genre dans l'accès à l'Énergie** : adoptée en 2020, fixe les objectifs d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie au Mali et les mesures pour les réaliser auxquels la présente requête dans son ensemble reste

conforme (voir :  PAN-GEN-MALI.zip)

8. **Décret n°00-184/P-RM du 14 avril 2000 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité** : stipule en son article 26 portant « Utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables » : Le Ministre chargé de l'Énergie peut promouvoir les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Dans ce but, il peut organiser par l'intermédiaire des concessionnaires des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que la diffusion d'équipements économiques. Il peut imposer l'achat d'énergies renouvelables d'origine éolienne ou solaire à des prix que le concessionnaire peut répercuter sur son prix de vente moyen de l'électricité

Ainsi, il existe un cadre minima réglementaire, qui soutient l'opportunité d'un partenariat entre le REE-IGEM, le Ministère chargé de l'énergie et ou le concessionnaire EDM-SA, pour la mise à l'échelle de l'utilisaton rationnelle pour des économies d'énergies substantielles. La présente requête pour l'assistance technique CTCN est structure pour encourager durablement cette disposition réglementaire (voir :


Décret_Modalités Application_Ord 019_Mali.zip)

9. **Résumé du rapport d'étude d'un Programme de Réduction de la Consommation d'Électricité pour le Gouvernement Central et ses Entités** : validé en 2022, il constitue les motivations fondamentales de la présente requête pour l'assistance technique CTCN, en précisant les bâtiments potentiels cibles; les

ambitions du gouvernement et les types d'actions d'amélioration de la performance énergétique. Des activités similaires sont déjà en cours pour le Gouvernement dans un marché pilote pour le compte du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Électricité (PASEM). La présente requête pour l'assistance technique CTCN offre ainsi une réelle opportunité de mise à l'échelle grâce à des ESCO de ce programme gouvernemental (voir :

Résumé_Programme Réduction Facture Electricité_Gouvernement.zip

-)
10. **Requête de financement AER-Mali/FENEM/REE-IGEM auprès de la BOAD en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'électricité au Mali:** soumise en 2024, elle présente la problématique, la vision, le partenariat et ses moyens opérationnels nécessaires, les objectifs, les résultats attendus et surtout les impacts climatiques escomptés (voir :

REQUETE DE FINANCEMENT DE LA FENEM AUPRES DE LA BOAD_EE_MA

-)
11. **Recommandations politiques et réglementaires du "The Global ESCO Network":** adoptées en 2023, pour le développement des ESCO et de cadre des ESCO dans le monde. Elles soutiennent un modèle type d'ESCO à promouvoir et adapter dans chaque pays, offrant toute l'opportunité au REE-IGEM grâce à l'assistance technique CTCN sollicitée d'implémenter des projets intégrés durables d'efficacité énergétique et d'ESCO en République du Mali (voir :

RECOMMADNATIONS & Code QR_GLOBAL ESCO NETWORK.zip

Suivi et impact de l'aide :

En signant cette demande, j'affirme que des processus sont en place dans le pays pour suivre et évaluer l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le Plan de réponse du CTCN et qu'ils seront utilisés dans le pays pour suivre la mise en œuvre de l'assistance technique conformément aux procédures standard du CTCN.

Je comprends qu'après l'achèvement de l'assistance demandée, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets de l'aide fournie, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays.

Signature:

NDE name: Sekou NFaly Sissoko

Date: 16/08/2024

Signature:

